

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance extraordinaire du 15 décembre 2022

Canada
Province de Québec
Municipalité de Saint-René-de-Matane

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le jeudi 15 décembre 2022 à 18 h 30, à la salle du conseil, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

SONT PRÉSENTS

Monsieur le maire
Mesdames les conseillères

Rémi Fortin
Johanne Fillion
Lyne Gagnon

Messieurs les conseillers

Berthier Fortin
Serge Fillion

SONT ABSENTS

Messieurs les conseillers

Steve Roy
Roger Vaillancourt

formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Rémi Fortin.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Madame la directrice générale
et greffière-trésorière

Joyce Bérubé

La présente séance a dûment été convoquée par Madame la directrice générale et greffière-trésorière Joyce Bérubé en signifiant l'avis de convocation à chacun des membres du conseil municipal, en conformité avec l'article 152 du *Code municipal du Québec*.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Rémi Fortin ouvre la séance à 18 h 30 et souhaite la bienvenue aux personnes qui assiste à la séance.

2022-12-272

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 15 décembre 2022.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

PRÉSENTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023

Monsieur le maire Rémi Fortin procède à la présentation des prévisions budgétaires 2023. Elle présente également le programme triennal des immobilisations 2023, 2024 et 2025.

2022-12-273

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE FINANCIER 2023 – DÉPENSES ET RECETTES

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane a participé à l'élaboration des prévisions budgétaires et pris connaissance des prévisions des dépenses et des recettes pour l'exercice financier 2023;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter les dépenses prévues pour l'exercice financier 2023 de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, totalisant la somme **d'un million sept cent trente-sept mille trois cent quatre-vingt-seize dollars (1 737 396 \$)**, les dépenses étant réparties comme suit :

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance extraordinaire du 15 décembre 2022

Administration générale	436 348 \$
Sécurité publique	262 906 \$
Transport	425 258 \$
Hygiène du milieu	338 226 \$
Urbanisme et mise en valeur du territoire	74 983 \$
Loisirs et culture	55 480 \$
Frais de banque	2 800 \$
Équipements régionaux	27 000 \$
Règlements d'emprunts	89 860 \$
Intérêts sur emprunts	24 535 \$

Total des dépenses prévues : **1 737 396 \$**

D'adopter les recettes prévues pour l'exercice financier 2023 de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, totalisant la somme d'un million sept cent trente-sept mille trois cent quatre-vingt-seize (1 737 396 \$), les recettes étant réparties comme suit :

Recettes spécifiques	873 362 \$
Autres recettes de sources locales (Redevances PG, location centre communautaire et caserne, mutations, licences et permis, amendes, pénalités, ristournes, intérêts sur arrrages de taxes, intérêts sur emprunts PIQM, CAUREQ, clairières et sablières, croissance TVQ)	44 695 \$
Éolien	30 160 \$
Autres recettes (Compensations ordures, aqueduc, égout et boues des fosses septiques)	258 865 \$
Compensation - Réseau local de voirie	167 716 \$
Compensation - Terres publiques	77 066 \$
Programme d'infrastructures Québec-Municipalités Règlement d'emprunt n° 2009-06 et n° 2011-04	234 865 \$
Taxe à tarif fixe – Réseau d'égout – Ruisseau-Gagnon et village – Règlement d'emprunt n° 2009-06 - Plan et devis	2 490 \$
Taxe à tarif fixe – Réseau d'égout – Ruisseau-Gagnon Règlement d'emprunt n° 2011-04	12 075 \$
Taxe à tarif fixe – Réseau d'égout – Ruisseau-Gagnon et village – Règlement d'emprunt n° 2011-04	34 700 \$
Déneigement chemin de la Réserve-Faunique	10 730 \$
Recettes basées sur le taux global de taxation	234 393 \$
Immeuble de l'école primaire :	25 000 \$
Péréquation :	209 393 \$
Recettes de la taxe spéciale	7 006 \$
Taxe pour réseau d'égout – Ensemble du territoire Règlement d'emprunt n° 2011-04 75 016 300 \$ x 0,00934 \$/100 \$	
Recettes de la taxe foncière générale	622 635 \$
Évaluation imposable de 75 016 300 x 0,83 \$/100 \$	
Total des recettes prévues :	1 737 396 \$

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance extraordinaire du 15 décembre 2022

DE diffuser les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2023 à chaque adresse civique de la municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2022-12-274

ADOPTION - PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2023, 2024 ET 2025

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane a participé à l'élaboration du programme triennal des immobilisations 2023, 2024 et 2025;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le programme triennal des immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025, totalisant la somme de **trois millions deux cent soixante-dix mille dollars (3 270 000 \$)**, le programme triennal se répartissant comme suit :

2023 : 2 250 000 \$

2024 : 1 000 000 \$

2025 : 20 000 \$

DE diffuser le programme triennal des immobilisations 2023, 2024 et 2025 à chaque adresse civique de la municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2022-12-275

ADOPTION – RÈGLEMENT 2022-12, INTITULÉ « RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-12 FIXANT LE TAUX DES FONCIÈRES GÉNÉRALES ET SPÉCIALES AINSI QUE LES DIFFÉRENTS TARIFS ET COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023 »

Madame la directrice générale et greffière-trésorière, Joyce Bérubé, a transmis le projet du règlement numéro 2022-12 par courriel à tous les membres du conseil.

CONSIDÉRANT QUE Madame la directrice générale et greffière-trésorière Joyce Bérubé a précisé l'objet du projet de règlement numéro 2022-12;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion et la présentation du projet de règlement ont dûment été donnés par Monsieur Serge Fillion lors de la séance ordinaire du 5 décembre 2022;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le règlement numéro 2022-12, intitulé « Règlement numéro 2022-12 fixant le taux des taxes foncières générales et spéciales ainsi que les différents tarifs et compensations pour l'exercice financier 2023 ».

QUE le règlement numéro 2022-12 est déposé dans le Livre des règlements de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, à la mairie, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture de bureau.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT EXCLUSIVEMENT LE BUDGET 2023

Aucun public présent

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance extraordinaire du 15 décembre 2022

2022-12-276

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

DE lever la séance extraordinaire du 15 décembre 2022, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 18 h 39.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Rémi Fortin
Président de la séance

Joyce Bérubé
Directrice générale
et greffière-trésorière

Je soussigné, Rémi Fortin, maire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnais et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues, conformément à l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Rémi Fortin
Maire